



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 mars 2025

L'an 2025, le 25 mars à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 21 mars 2025.

Présents : M. Walter MARTIN (pouvoir de M. BESSON), Mme Annie SOCHAY, Mme Sylvie DEBARD (pouvoir de Mme MASNADA), M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET (pouvoir de Mme SARTORETTI), M. Jean-Louis BALLUTO, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Marina SEYNAEVE, Mme Sandrine PENE (pouvoir de M. MAISONNEUVE), M. Christian FONTAINE

Excusés : M. François BESSON (pouvoir à M. le Maire), Mme Colette MASNADA (pouvoir à Mme DEBARD), M. Xavier MAISONNEUVE (pouvoir à Mme PENE), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET), Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir à M. PERRET)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DEBARD

Le compte-rendu du 18 février est adopté à l'unanimité.

Associations – Attribution des subventions

M. PERRIN détaille les propositions de la commission après examen des demandes. Les projets portent principalement sur l'encadrement des activités notamment des plus jeunes, du renouvellement de matériel, des manifestations locales. Un partenariat interviendra prochainement avec l'ADMR pour l'organisation d'animations à destination des aînés.

La Commune apporte aussi une contribution de 100 € par jeune formé dans les organismes extérieurs. Les familles concernées en seront informées par courrier.

Enfin la participation aux frais des 53 attignatis et assimilés scolarisés à l'école Saint-Pierre-Chanel, basée sur le coût de revient d'un élève public estimé à 662,17 € en 2024, s'élève donc à 35 095,01 € versés à l'OGEC gestionnaire, en vertu d'une convention de 1992.

Associations locales : 21 836 €

AFR Attignat	200	Danse Attignat	400
APEL	1144 (11€/élève)	Foulés du Château	500
Amicale des pompiers	1000	Gym volontaire	300
AS Attignat	5000	Judo club	200
Basket club	3000	Pétanque	300
Bresse Cocagne tarot	150	Sou des écoles	3212 (11€/élève)
Cyclo club	230	Tennis club	1500
Crangeat mon école	100	Union musicale	4500 (cadre partenarial)
Cristal 7	100		

Organismes formant des jeunes attignatis : 2 200 €

MFR La Vernée	900	MFR Cormaranche-en-Bugey	200
MFR Pont-de-Veyle	200	LPPRA Villars-les-Dombes	100
MFR Bâgé-le-Châtel	100	BTP CFA Ain	700

Le Conseil approuve ces montants à l'unanimité. Mme BOZONNET et M. PERRAUD se retirent des délibérations concernant l'AS Attignat et les Foulées du Château.

Le Conseil se réfère au coût de revient d'un élève public (662,17 €) afin de faire participer les communes dont l'enfant fréquente l'ULIS d'Attignat (article L212-8 du Code de l'éducation).

Fiscalité – Détermination des taux d'imposition

M. le Maire rappelle le mécanisme de réévaluation des bases locatives mis en place par l'État. Les revalorisations sont fonction de l'inflation, et différenciées selon les communes même de strate identique. Depuis la suppression de la taxe d'habitation les communes perçoivent en compensation la part départementale de la taxe foncière pondérée par un coefficient correcteur.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir à leur niveau actuel. Le Conseil valide à l'unanimité.

Finances – Demandes de subventions pour la médiathèque et le gymnase

Mme RAVET expose les deux dossiers en cours de constitution.

- D'une part les travaux de toiture et d'éclairage du gymnase. Il s'agit d'étancher la partie ouest en zinc et de remettre l'ensemble du bâtiment hors d'eau. Les faux-plafonds abimés seront refaits. Des nouveaux luminaires à LED permettront une réduction de la consommation électrique. Le projet estimé à 204 k€ hors taxes peut bénéficier de 20% de DETR.

- D'autre part le développement de la nouvelle médiathèque du Château, prévoyant l'achat de mobilier, la création d'espaces adaptés aux plus petits, des services numériques et une boîte de retour extérieure. Les subventions visées représentent 40% ou 50 % du coût selon la nature des investissements dont le montant est estimé à 29 k€.

Le Conseil valide les projets et autorise le dépôt de ces demandes.

Jeunesse – Adhésion à la Convention territoriale globale

Mme SOCHAY explique qu'une convention territoriale globale (CTG) existe depuis 2021 entre le Grand Bourg, la Caf, la MSA, deux Sivos et 16 communes du périmètre intercommunal. L'engagement principal consiste à travailler collectivement autour des objectifs et thématiques intéressant les services aux familles. Elle ne vise pas forcément à développer de nouvelles offres mais à pérenniser et améliorer qualitativement l'existant. Des coopérations entre communes peuvent naître de cette démarche afin de mutualiser des moyens, renforcer une action, permettre l'accès des habitants à une prestation.

Attignat et six autres communes disposant d'accueils de loisirs sans hébergement sont invitées à rejoindre le dispositif en 2025 avec à la clef une bonification financière de 30 centimes par heure-enfant versée par la Caf. La CTG pourrait évoluer en 2026. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer dès cette année.

GBA – Renouvellement du service Économe de flux

M. le Maire retrace l'historique de l'économe de flux, auparavant porté par l'ALEC puis repris par GBA dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial. Ce service offre des prestations d'optimisation énergétique des bâtiments municipaux, d'expertise de la qualité de l'air intérieur, de recherche de subventionnements. Son coût revient à 0,56€/an/habitant grâce au concours du programme européen LEADER. La Commune en a déjà bénéficié lors des travaux d'amélioration énergétique du Château et de la Mairie, ainsi que pour la récupération des eaux de pluie de la Ruche des P'tits Lou.

Le Conseil renouvelle sa participation au service et désigne ses référents : Olivier ABRIAL (élu), Yoann BOZONNET (technique), Steven VUILLEMIN (administratif).

Autres délibérations

Le Conseil,

- Régularise les frais d'un agent à l'occasion de ses missions.
- Prend acte du rapport social unique 2023 du personnel municipal
- Choisit de participer à hauteur de 7 euros mensuels aux contrats de prévoyance labellisés des agents municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2025 comme énoncé par la réglementation.

Rapports divers

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le Président des commerçants faisant suite au vœu du Conseil municipal exprimant son attachement à un équilibre entre les activités sédentaires et les ambulantes (food-trucks, distributeurs automatiques) implantées sur des espaces privées.

L'ensemble des candélabres de la commune sont désormais équipés en LED. Les premiers constats de mesures témoignent de la réalisation des économies escomptées. Le bilan annuel permettra de les confirmer précisément.

Mme SOCHAY – Le CME a fait installer une table de ping-pong extérieure près du Centre culturel. Il réfléchit à une action de prévention du tabagisme en lien avec la Ligue contre le cancer, et à un projet de cinéma en plein-air. Depuis le 10 mars une AESH supplémentaire intervient durant le temps méridien : la Commune la rémunère puisque l'Etat ne le fait toujours pas malgré la loi du 27 mai 2024. Le Conseil d'école a remercié la Municipalité des travaux effectués pendant les vacances. Une classe sera transplantée 3 jours à Vulcania.

Mme DEBARD – Le CCAS a voté son budget le 19 mars. Il perçoit 5 800 € de la Mairie. Il soutient cette année la Banque alimentaire de l'Ain, la Croix rouge, la Ligue contre le cancer, les Restos du cœur, Dr Clown, le centre « 1001 loisirs ».

M. BUATIER – Constat du peu de permis de construire d'habitation cette année. Le secteur du bâtiment tourne au ralenti.

Mme RAVET – La commission se penchera sur les budgets supplémentaires programmés en mai et sur l’opportunité de souscrire une ligne de trésorerie.

M. ABRIAL – La réception des travaux du Château approche. Le chantier du terrain synthétique redémarre cette semaine après une interruption causée par les conditions météorologiques. Le couvreur Henri Germain, sélectionné pour la réfection de la toiture en zinc du gymnase, installera ses échafaudages début avril.

Prochaines commissions : voirie le 1^{er} avril, festivités le 2, transition écologique le 10, finances le 14.

Chasse aux œufs le 19 avril de 10h à 11h au Châtelet.

Concert du groupe de métal « Leitmotiv » le 24 mai (programmation des Cocktails du Château)

Prochain conseil *le 20 mai*

Séance levée à 22h30.

La Secrétaire de séance,
Sylvie DEBARD

Le Maire,
Walter MARTIN